

Le système universitaire en Belgique

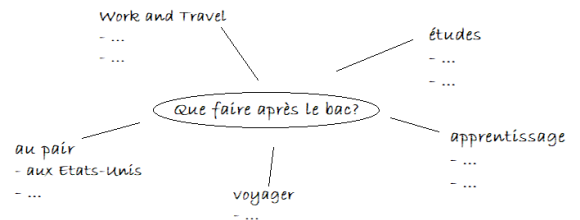
1. Que faire après le bac ?



- a. Est-ce que vous savez déjà ce que vous aimeriez faire après le bac ?
Échangez vos idées avec votre partenaire pendant quelques minutes !



- b. **Créez** en classe une carte mentale au tableau sur le thème « Que faire après le bac ? ».



2. Le système universitaire en Belgique (À deux !)



- a. **Lisez** les textes « Partir étudier en Belgique : un choix d'enseignements variés » et « Les établissements de l'enseignement supérieur en Belgique ».



- b. **Présentez** le système universitaire belge **en résumant** les points principaux des deux textes.

3. Devoir : Le système éducatif supérieur en Allemagne



Tu passes une année ERASMUS à Bruxelles. La rédaction du journal universitaire te demande de **présenter** le système universitaire allemand.



Informez-vous en ligne sur le système universitaire en Allemagne et **rédigez** un article pour le journal universitaire.



Partir étudier en Belgique : un choix d'enseignements variés

Les étudiants français sont nombreux chaque année à venir étudier en Belgique, en particulier dans les écoles d'art et paramédicales.¹ Ce qui les attire surtout : une sélection moins forte à l'entrée des formations ainsi que de faibles frais² de scolarité.

Le schéma de l'enseignement supérieur belge ressemble au système français, avec un grade³ de bachelier en 3 ans (équivalent à la licence), un master en 1 ou 2 ans, et un doctorat en 3 ans minimum. L'enseignement universitaire offre un vaste choix d'enseignements. Ainsi à l'UCL (Université catholique de Louvain), un étudiant a le choix entre 42 bacheliers (licences) dans des domaines très divers : ingénieur, kinésithérapie⁴, médecine, management, dentaire, architecture, philosophie, droit...

Parallèlement aux universités, les hautes écoles proposent un enseignement plus technique (technicien de laboratoire, infirmier, comptable⁵, traducteur...) avec un cycle court ou long (entre 3 et 5 ans). La Belgique compte également de nombreuses écoles supérieures d'art.

Deux types d'universités

Dans ce petit royaume de 11 millions d'habitants, cohabitent deux types d'universités : les francophones et les néerlandophones. Cette concurrence structurelle a sans doute créé une émulation⁶ dans l'enseignement supérieur. À l'origine, les universités étaient toutes francophones. Mais peu à peu les universités situées en Flandre ont exigé un enseignement dans leur langue. Ainsi, la KUL (Katholieke Universiteit Leuven), implantée à Louvain, propose depuis 1971 un enseignement en flamand et s'impose comme la rivale de l'UCL (Université catholique de Louvain), qui a déménagé à Louvain-la-Neuve.

Des études en français...

Les études dans la région de Wallonie et la ville Bruxelles peuvent se faire entièrement dans la langue de Molière. Les principales universités francophones sont l'université libre de Bruxelles, l'Université catholique de Louvain, les facultés universitaires Saint-Louis, l'Université de Liège, les facultés universitaires Notre-Dame-de-la-peace de Namur et l'Université de Mons. Les Wallons et les Bruxellois ont toutefois gardé quelques particularités linguistiques qui peuvent se révéler surprenantes de prime abord⁷. Par exemple, les frais de scolarité se disent "un Minerval". Comme tous les Français qui s'installent ici, vous adopterez vite ces "belgicisms".

¹ paramédical,e – nichtärztlicher Bereich im medizinischen Dienst

² les frais – Kosten, Gebühren

³ le grade – der Grad, der Rang, die Rangstufe

⁴ la kinésithérapie - Heilgymnastik

⁵ le comptable – der Buchhalter

⁶ l'émulation (f.) – Wettstreit, Wettstreit

⁷ de prime abord – von vornherein



...ou en anglais

Si les établissements français sont prisés⁸, les universités et les écoles des villes néerlandophones (Anvers, Gand, Bruges, Louvain) ne doivent pas être boudées⁹ pour autant. En effet, nombre d'entre elles proposent des cursus de qualité entièrement en anglais, du reste comme les universités francophones. Et rien ne vous empêche¹⁰ de vous mettre au néerlandais!

Texte publié le 20 juillet 2012 sur www.ledutiant.fr: <https://www.ledutiant.fr/etudes/international/les-bonnes-raisons-de-partir-etudier-en-belgique-14001/partir-etudier-en-belgique-un-choix-denseignements-varies-10938.html> (modifié)

⁸ *prisé,e – begehrt (priser qc./qn. – etw./jmdn. schätzen)*

⁹ *bouder qc. – unbeachtet lassen*

¹⁰ *empêcher qn. de faire qc. – jdmn. hindern/ abhalten etw. zu tun*



Les établissements de l'enseignement supérieur en Belgique

Les établissements de l'enseignement supérieur en Belgique se rapprochent beaucoup de ceux appartenant au système français, facilitant ainsi la compréhension du système belge pour les étudiants français.

Si les différents établissements sont une composante¹¹ importante du système universitaire belge, les différents diplômes délivrés¹² doivent aussi être connus !

Les universités en Belgique et leur fonctionnement :

Elles peuvent être divisées en deux catégories, les universités flamandes et les universités françaises. Il y a uniquement 10 universités françaises, qui concentreront quasiment l'ensemble des inscriptions des étudiants venant de France. Les formations au sein des universités ont adopté le système LMD comme en France, et sont divisées en trois cycles, Bachelier – Master – Doctorat.

Les formations sont dans l'ensemble très théoriques, avec la philosophie, langues et lettres, économie, histoire de l'art et archéologie, sciences médicales, criminologie, sciences dentaires... L'ensemble des formations françaises se retrouvent de manière quasi-similaire dans les universités belges, vous ne risquez donc pas d'être perdu!

Leur coût est sensiblement supérieur aux établissements français, avec en moyenne 760 euros de frais d'inscription.

Les hautes écoles en Belgique :

Comme le système des grandes écoles françaises, le système des hautes écoles en Belgique se différencie de l'université par un enseignement plus professionnel et moins théorique. Les diplômes sont reconnus par le gouvernement belge ainsi que dans le reste de l'Europe, et permettent donc par la suite de continuer ses études à l'université. En revanche, celles-ci ne coûtent que 350 euros par an et couvrent¹³ des domaines très larges.

Il existe actuellement près de 30 hautes écoles en Belgique dont 21 proposent des formations en français.

Les études ne sont possibles que sur les deux premiers cycles Bachelier et Master, la recherche n'existant pas au sein des Hautes écoles belges, bien que cela soit amené¹⁴ à évoluer. Les formations dispensées dans ce type d'établissement peuvent être divisées en 8 secteurs : agricole, artistique, économique, paramédical, pédagogique, social, technique et traduction-interprétation.

¹¹ la composante – Komponente, Bestandteil

¹² délivrer qc. (ADMIN.) – etw. ausfertigen

¹³ couvrir qc. – etw. bedecken/ abdecken/ umfassen

¹⁴ être amené à faire qc. – etw. tun müssen/ sollen



Les écoles supérieures des arts en Belgique :

Les écoles supérieures des arts sont des établissements de l'enseignement supérieur belge préparant des formations uniquement dans le domaine artistique. Il est donc possible de retrouver des formations dans les secteurs suivants :

- Les arts plastiques, les arts visuels, et les arts de l'espace
- Les formations musicales
- Le théâtre et les arts de la parole
- Les arts du spectacle, les techniques de diffusion et de communication, et le cinéma.

Pour être admis¹⁵ dans un établissement dispensant ces formations, il vous faut passer un concours¹⁶ jugeant¹⁷ vos capacités artistiques liées en grande partie à la formation visée. Les formations proposées par ce type d'établissement durent entre 3 ans et 6 ans, du grade de Bachelier équivalent de notre Licence au grade de Master spécialisé.

En plus de ces 3 types d'établissements s'ajoutent les instituts supérieurs d'architecture préparant aux métiers liés à l'architecture.

Texte publié sur www.etudionsaletranger.fr: <https://www.etudionsaletranger.fr/etudier-en-belgique/les-etablissements-universitaires-en-belgique> (modifié)

¹⁵ *admis,e – zugelassen, zugangsberechtigt*

¹⁶ *le concours – Aufnahmeprüfung/ Auswahlverfahren für die Aufnahme eines Studiums*

¹⁷ *juger qc. – etw. beurteilen*